

N° 82

Bulletin Municipal

Saint-Victor de-Buthon

au coeur du Perche // 2024



www.stvictordebuthon.fr

Meilleurs Voeux 2025

Monsieur le maire,
les adjoints et
les conseillers municipaux
Vous présentent leurs
meilleurs voeux pour
l'année 2025.

Nous vous convions à la
cérémonie des voeux
Le samedi 11 janvier 2025
à la Salle des Fêtes à 15 heures.
Nous partagerons
la galette des rois.

Jean Michel Cerceau



GUILLEMIN Carine
Secrétaire de mairie



STOPIN Fabienne
Technicienne



CERCEAU Magali
Agent d'entretien

Sommaire

LA COMMUNE

Le mot du maire	3
La commune	4
Commissions	6
État civil	8
Tarifs communaux	10
Les budgets	11
Urbanisme	12
Travaux	15
Manifestations 2024	20

CULTURE & JEUNESSE

Bibliothèque	26
École	28
Le SIRP	30

ASSOCIATIONS

Calendrier	38
------------------	-----------

INTERCOMMUNAL

SIRTOM	39
ADMR	40

SERVICES UTILES

Numéros	41
---------------	-----------

Edito



**Chères Saint Victoriennes,
Chers Saint Victoriens,**

Nous voilà au terme de cette année 2024.

Une année particulièrement marquée climatiquement. Pluviométrie excessive avec une moyenne de 100 mm par mois de octobre 2023 à mai 2024, inondations en octobre avec plusieurs maisons touchées dont une plus particulièrement aux Forges et nous terminerons par ce phénomène neigeux de cette fin novembre.

Pour tous ces évènements, l'engagement de différentes personnes a permis de vous apporter un soutien même si pour certains ce n'est pas assez et cela ne sera peut être jamais assez. La vie rurale est ainsi faite.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à ceux qui ont fait le choix de résider dans notre commune dans l'attente de pouvoir échanger.

Votre commune poursuit ses travaux d'entretien tant au niveau voirie que bâtementaire. Le projet d'aménagement de notre Place de l'église et de ses abords débutera par une première phase au printemps prochain.

Un travail important sur notre station de pompage d'eau potable et la canalisation la reliant au Château d'eau est programmé pour ce début d'année.

Merci à l'ensemble des personnes qui se joignent à mes collègues du conseil municipal lors des périodes où St Victor De Buthon Terres De Perche doit rimer avec tolérance et solidarité. Merci également aux différents rédacteurs ainsi qu'aux commerçants et artisans qui permettent d'éditer ce bulletin.

A vous tous, je souhaite une agréable fin d'année et que 2025 vous apporte tous mes voeux de bonheur, réussite et plus particulièrement la santé au sein de vos foyers.

Jean-Michel Cerceau



Nous suivre sur : [STVICTOR-DE-BUTHON PORTES DU PERCHE](https://www.facebook.com/STVICTOR-DE-BUTHON-PORTES-DU-PERCHE)

Site internet : www.stvictordebuthon.fr

Un nouveau site Internet

Après plusieurs mois d'attente, notre nouveau site Internet est enfin opérationnel. Une période de recherche d'un nouveau prestataire et après plusieurs entretiens nous avons retenu « Campagnol.fr », spécialiste et mis en place par l'Association des Maires Ruraux de France.

Depuis 2010, Campagnol.fr : est un service complet permettant de disposer d'un site internet communal pour un coût d'abonnement peu élevé (par rapport aux autres prestataires du marché) comprenant une plateforme internet pour créer et gérer son site, l'hébergement, la maintenance, les mises en conformité, un nom de domaine, et une assistance téléphonique inclus.

Après un peu de travail de prospection, de recherches, de mise en forme, depuis mi-décembre, notre nouveau site Internet est disponible.

Il va évoluer, s'étoffer et c'est une belle fenêtre de présentation de notre commune sur la toile !



Carine GUILLEMIN, secrétaire

INFORMATION MAIRIE

9, rue de la Liberté
28240 Saint-Victor-de-Buthon
tél. **02 37 81 15 04**
mairie.stvictordebuthon@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

lundi : 17h - 19h
jeudi : 10h - 12h
samedi : 10h - 12h

**Permanence du maire : le lundi
et les adjoints : un samedi sur trois**



COMMENT VÉRIFIER VOTRE SITUATION ÉLECTORALE ?

Vous avez un doute sur votre situation électorale ? Vous pouvez la vérifier sur le site www.service-public.fr.

POURQUOI S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre lieu de domicile ou de résidence. Vous recevrez ensuite votre carte d'électeur, sur laquelle figurera l'adresse de votre bureau de vote.

QUI PEUT S'INSCRIRE ET ÊTRE ÉLECTEUR ?

Pour pouvoir devenir électeur, il faut remplir toutes les conditions suivantes : avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2e tour de l'élection) ; être français ; jouir de ses droits civils et politiques.

QUAND S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Vous pouvez vous inscrire sur les listes tout au long de l'année auprès de la mairie ou en ligne sur le site www.service-public.fr. Cependant, vous êtes automatiquement inscrit à 18 ans si vous avez effectué les démarches de recensement citoyen au moment de vos 16 ans. Vous êtes également automatiquement inscrit si vous avez obtenu la nationalité française après 2018.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- EN LIGNE : Sur le site www.service-public.fr.
 - PAR COURRIER : En envoyant le formulaire Cerfa n°12669*02 et vos pièces justificatives à : Mairie de Saint Victor de Buthon, 9 rue de La Liberté, 28240 Saint Victor de Buthon
- A LA MAIRIE : Aux horaires d'ouverture sans oublier vos pièces justificatives.

QUELS JUSTIFICATIFS POUR S'INSCRIRE ?

1. Une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande : carte d'identité ou passeport.
2. Un justificatif de domicile en fonction de votre situation : plus d'informations sur le site www.service-public.fr.
Un formulaire Cerfa n°12669*02 de « Demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français ». Il est également disponible à la mairie.
3. Pour les demandes par courrier, il est nécessaire de joindre une enveloppe avec nom et adresse, dûment affranchie pour recevoir votre carte électorale à votre domicile. Sinon, il faudra prendre rendez-vous en mairie pour la retirer.

CAS PARTICULIERS

Pour les électeurs contribuables : possible inscription dans la commune où ils paient des contributions directes communales à titre personnel depuis 5 ans. Pour les inscriptions en dehors des périodes de révision des listes électorales : les demandes font l'objet d'une décision du juge du tribunal d'instance, les justificatifs nécessaires doivent être fournis. Pour les français résidant à l'étranger, les militaires : ils peuvent être inscrits sur la liste de la commune de naissance de leur dernier domicile ou résidence où est inscrit un de leur ascendant ou descendant.

Pour les personnes nomades : après 3 ans de rattachement ininterrompu à une même commune, elles peuvent demander leur inscription. Pour les personnes sans domicile fixe et sans commune de rattachement : l'adresse de l'organisme d'accueil doit figurer depuis au moins 6 mois sur la carte d'identité ou fournir une attestation de l'organisme d'accueil datant de moins de 6 mois. Pour les personnes ayant obtenu la nationalité française : les démarches à effectuer diffèrent selon la date à laquelle la personne est devenue française.

- Plus d'informations sur le site www.service-public.fr.

Commissions Communales

FINANCES BUDGET	BORDIER Christophe - MOREAU Bernard - CINTRAT Christian GERMOND Michèle - BIORT-LHEUREUX Patricia - VERRET Geoffroy
RESSOURCES HUMAINES	GERMOND Michèle - BORDIER Christophe - VERRET Geoffroy
TRAVAUX	VERRET Geoffroy - MOREAU Bernard - HOUVET Gaël - BARBET Dominique CHARREAU Julien - CINTRAT Christian - GUERIN Olivier
VOIRIE, CHEMINS, VALLÉES	BORDIER Christophe - CINTRAT Christian - TAILLANDIER Stéphane GUERIN Olivier - HOUVET Gaël - CHARREAU Julien - LEGRET Antoine BARBET Dominique
APPEL D'OFFRE	GERMOND Michèle - TAILLANDIER Stéphane - MOREAU Bernard CHARREAU Julien - ASSAIRI Lucie
ESPACES VERTS / FLEURISSEMENT	VERRET Geoffroy - ASSAIRI Lucie - GERMOND Michèle BORDIER Christophe - BARBET Dominique - BIORT-LHEUREUX Patricia
FÊTES ET CÉRÉMONIE	GERMOND Michèle - BARBET Dominique - ASSAIRI Lucie BORDIER Christophe
COMMUNICATION	VERRET Geoffroy - BARBET Dominique - GERMOND Michèle BORDIER Christophe
COMMISSION SOCIALE	MOREAU Bernard - GERMOND Michèle
COMITÉ DE JUMELAGE FRANCO-BELGE	BORDIER Christophe - TAILLANDIER Stéphane
CORRESPONDANT DÉFENSE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	CERCEAU Jean-Michel

■ Vice-président

Structures Intercommunales

	TITULAIRE	SUPPLEANT
PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE	CERCEAU Jean-Michel	
PAT*	CERCEAU Jean-Michel GERMOND Michèle BORDIER Christophe	
TERRITOIRE D'ENERGIE	CINTRAT Christian	BORDIER Christophe
ELI*	CERCEAU Jean-Michel	GERMOND Michèle
SYNDICAT SCOLAIRE	CERCEAU Jean-Michel BORDIER Christophe GERMOND Michèle LEGRET Antoine	
SIRTOM	VERRET Geoffroy	TAILLANDIER Stéphane CHARREAU Julien

* PAT : *Projet Alimentaire de Territoire*
ELI : *Eure et Loir Ingénierie*

ST-VICTOR DE-BUTHON

2771 HECTARES

70 écarts (hameaux ou isolés)

21 km de voies communales

37 km de chemins ruraux

30 km de vallées

19 km de ruisseaux

Pour une population au 1^{er} janvier
2022 de 503 habitants



Pour se pacser, direction ... la mairie.

L'enregistrement de la déclaration, de la modification et de la dissolution des PACS est transféré des greffes des tribunaux d'instance aux officiers de l'état civil en mairie. C'est la mairie de la commune dans laquelle les futurs partenaires ont fixé leur résidence commune qui est compétente. Comme c'était déjà le cas auparavant, la démarche reste toujours possible chez le notaire; dans ce cas elle est payante. Renseignements préalables et constitution du dossier en mairie.

BIENTÔT 16 ANS !

■ Pensez au recensement, c'est obligatoire

Tous les jeunes gens, garçons et filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du troisième mois suivant.

Une régularisation d'absence de recensement est possible avant l'âge de 25 ans.

Ils se présentent à la Mairie, munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille ou d'acte de naissance.

Une attestation de recensement leur sera délivrée et devra être soigneusement conservée car la Mairie ne peut délivrer un duplicata.

En cas de perte, de vol ou de changement d'adresse, il convient de s'adresser au bureau du Service National à Rouen.

■ Pourquoi? Ce certificat vous permet notamment :

- l'inscription sur les listes électorales
- les inscriptions aux examens et concours
- l'appel de préparation à la Défense (JAPD)
- les permis auto et moto

Mariages

ALLOTEAU Clément
HERNANDEZ MONTANO Léa 2 Décembre 2023

THOMAS Baptiste
MÉRY Stella 27 Avril 2024

BAUDRY Julien
BULOT Angélique 10 Mai 2024

ROTGER Benoit
BARIL Mélanie 22 Juin 2024

TILLY Jean-François
NOSTEN Inès 17 Août 2024

DAVOUST Albert
LEBERT Laura 28 Septembre 2024

Naissances

NORTIER Gabriel 31 Juillet 2024

ROUEIRE Lola 17 Septembre 2024

Décès

GRAND Marie née BRUNET 16 Novembre 2023

GRAND Daniel 19 Février 2024

LEGRET René 4 avril 2024

CAILLON Christel née BONAY 14 Mai 2024

JOLLY Loïc 1 Août 2024

CERCEAU Annette née BINARD . 8 Décembre 2024

Cimetière

QUI A LE DROIT D'ÊTRE INHUME DANS NOTRE CIMETIÈRE ?

L'article 1^{er} du règlement du cimetière communal adopté le 24/06/2020 précise que le cimetière communal de Saint Victor-de-Buthon est affecté aux inhumations, en caveaux ou concessions de pleine terre, des personnes suivantes :

- Personnes ayant droit à une sépulture de famille quels que soient leur domicile et le lieu de décès.
- Personnes domiciliées dans la commune quel que soit le lieu de décès.
- Personnes décédées sur le territoire de la commune
- Personnes propriétaires sur la commune quels que soient leur domicile et le lieu de décès.

ENTRETIEN

RAPPEL : La réglementation nationale ne permet plus l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien du cimetière. Nous faisons tout notre possible pour qu'il soit le plus respectueux possible des lieux et de nos défunts. Un désherbage manuel est effectué avant les Rameaux et la Toussaint. D'après le règlement du cimetière, nous rappelons **qu'il est interdit de planter des arbres ou arbustes**. Nous demandons aux familles de retirer les pots avant que les arbres ne s'enracinent.

CONCESSIONS ECHUES

Un certain nombre de concessions échues est affiché au cimetière. Sans manifestation des familles, les emplacements seront repris au fur et à mesure des besoins.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
contactez la mairie.**



Daniel GRAND

Né à Paris en 1938, Daniel a mené sa carrière dans la restauration, notamment à Provins (77).

A la recherche d'une résidence secondaire, il décide, avec son épouse Marie Louise, de la construire à St Victor en 1974. Passionné d'histoire et notamment de la période napoléonienne, il participe à la création de l'association « Les Amis du Patrimoine Napoléonien ».

Il va très vite s'investir pour notre commune en intégrant l'équipe de bénévoles de la bibliothèque, en assurant la visite de l'église avec le Syndicat d'Initiatives de la Loupe ou en rédigeant « Une page d'histoire » dans notre bulletin municipal.



En 2014, il est à l'initiative de la pose d'une plaque au cimetière communal en mémoire des médaillés de Saint Hélène originaires de Saint Victor. Cette pose fut l'occasion d'un défilé en costume d'époque.

Marie-Louise et Daniel eurent la joie de célébrer leurs noces de diamant en 2022.

Merci Daniel pour tout ce que tu as fait pour notre commune.

Repose en paix.

Nous présentons à sa fille et petite-fille nos plus sincères condoléances.

Micheline VAIL

Nous avons appris le décès de Madame Micheline VAIL, maire de Saint Victor de Buthon de 1989 à 2001.

Elle s'était également investie dans l'association de sauvegarde de l'église « Saint Victor pour son église ». Elle s'était retirée à Bretoncelles depuis plusieurs années. Lors de ses deux mandats plusieurs aménagements ont été réalisés : construction du terrain de tennis et aménagement de l'aire de détente, rénovation et agrandissement de la Salle des fêtes ou la dénomination des rues du centre-bourg.



Nous présentons à son époux et sa famille nos plus sincères condoléances.

Johan HAGHEROOREN

Le Jumelage Franco-Belge

Nous avons eu la tristesse de perdre un des piliers de notre jumelage Johan HAGHEROOREN le 21 juin 2024. C'est sa maman, Marie-Thérèse qui, à la suite de la diffusion d'un reportage sur notre Fête des Battages a pris contact avec la mairie de Saint Victor. C'était en 1980... Dès lors des échanges se sont mis en place, des amitiés sont nées. Plus de 40 ans après, ces amitiés perdurent comme les échanges. Johan aimait venir à Saint Victor. Sa joie de vivre, son sens de la fête et ses chansons vont nous manquer. Il s'est battu courageusement contre la maladie qui a fini par le vaincre.



Une délégation s'est rendue à ses obsèques en l'église de Roesbrugge le 28 juin pour soutenir son épouse, Gerda, ses enfants, Lore et Arne, ses petits-enfants, Lily et Mac et sa maman, Marie-Thérèse.

LE CIMETIÈRE

À compter du 1er Janvier 2025 :

Concession trentenaire : 250€ / Concession cinquantenaire : 420€

Pour les concessions prises avant le 1er Janvier 1997, la taxe de superposition est fixée à :

Concession trentenaire : 60€ / Concession cinquantenaire : 80€

SALLE POLYVALENTE

Tarifs communaux 2025

Grande salle Caution 200€ + 50€	Tarifs commune	Tarifs hors commune
1er jour	124€00	162€00
2ème jour	66€00	80€00
Chauffage	90€00	90€00
Cuisine	65€00	65€00

Vin d'honneur

Sans chauffage	64€00	78€00
Avec chauffage	115€00	142€00

Tarif pour les associations de Saint Victor : location lors des manifestations à but lucratif

Grande salle

Forfait	65€00
Une location gratuite par an	

Désormais, seule la grande salle peut-être louée.

Les associations et syndicats ayant un lien identitaire avec la commune disposeront des salles lors de leur assemblée générale.

Les associations des communes du territoire de l'ancienne communauté de communes Portes du Perche bénéficieront des tarifs applicables aux habitants de la commune.

Location de salles après inhumation Forfait 40€

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

En raison, de l'utilisation accrue de l'église pour des cérémonies de personnes ne residents pas sur la commune, il sera instauré un tarif forfaitaire de 50€ pour l'utilisation de l'église, afin de pallier aux dépenses inhérentes.



Demande de passeport et de carte nationale d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) doivent être saisies directement via les dispositifs de recueil des passeports dont sont équipées 18 communes d'Eure-et-Loir : Anet, Arcisses, Auneau, Bonneval, Brezollès, Châteauneuf-en-Thymerrais, Chartres, Châteaudun, Cloyes-sur-le-Loir, Courville-sur-Eure, Dreux, Illiers-Combray, La Loupe, Les Villages Vovéens, Lucé, Maintenon, Nogent-le-Roi, Nogent-le-Rotrou et Vernouillet.

Afin de permettre aux administrés qui maîtrisent internet de prendre leurs rendez-vous CNI/passeports depuis leur domicile et pour désengorger le standard téléphonique, la Ville de La Loupe a mis en place la prise de rendez-vous en ligne.

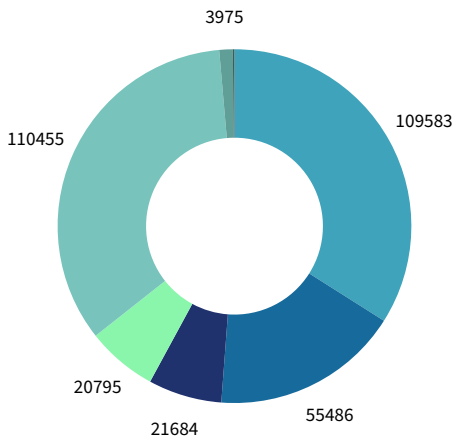
Elle peut se faire via le site internet de la Ville de La Loupe : ville-la-loupe.com L'onglet « CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT » est présent sur la page d'accueil et il suffit d'activer le lien correspondant.

Ce service ne se substitue pas à l'organisation en place précédemment : les demandes des administrés qui se déplacent à l'accueil ou téléphonent seront traitées par les services de ces communes comme auparavant.

Budget communal

FONCTIONNEMENT

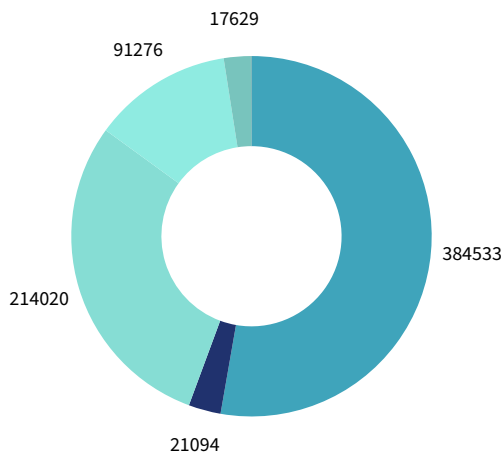
TOTAL dépenses : 322 449,02€



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Dotations aux amortissements et aux provisions

FONCTIONNEMENT

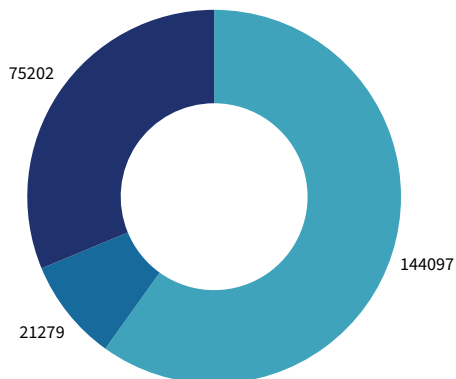
TOTAL recettes : 728 573,93€



- Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

INVESTISSEMENT

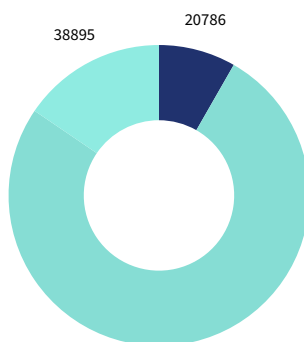
TOTAL dépenses : 240 759,23€



- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Emprunts et dettes assimilés
- Immobilisations corporelles

INVESTISSEMENT

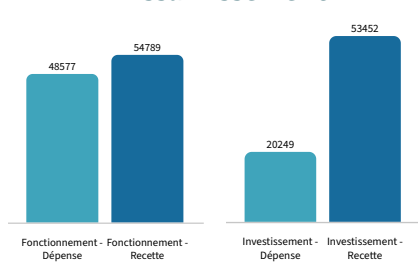
TOTAL recettes : 250 993,17€



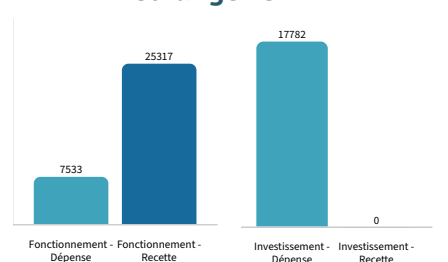
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement

Budget

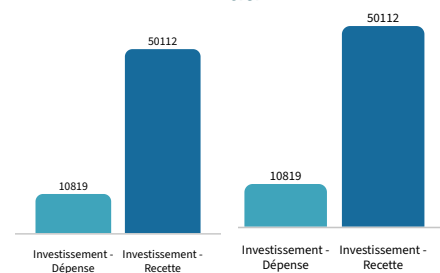
Assainissement



Boulangerie



Eau



Un accompagnement pour vos projets de constructions

Quels sont les travaux soumis à autorisation d'urbanisme ?

- Travaux sur une maison et ses annexes (garage, véranda...),
- Création et changement de porte/fenêtre/toiture: toute création d'ouverture (porte, fenêtre), tout changement de toiture, de porte ou fenêtre par un autre modèle,
- Changement de destination : par exemple, changement d'un commerce en habitation,
- Clôture, portail et portillon
- Construction d'une maison, d'un abri de jardin, d'un hangar, d'une véranda, d'un auvent, d'un carport, d'un garage,
- Construction d'une serre,
- Agrandissement et/ou extension,
- Aménagement des combles,
- Division de terrain,
- Piscine (même démontable).

**Construction nouvelle

- Emprise au sol et/ou surface de plancher < 20m² : **DP**
- Emprise au sol et/ou surface de plancher > 20m² : **PC**

Réfection de toiture : **DP**
Installation de panneaux photovoltaïques : **DP**

Création ou modification d'ouverture : **DP**
Ravalement de façade : **DP**

Garage et/ou abri de jardin, appentis
· Surface < 20m² : **DP**
· Surface > 20m² : **PC**

**Extension (aménagement des combles, changement de destination, véranda)

- Emprise au sol et/ou surface de plancher < 20m² : **DP**
- Emprise au sol et/ou surface de plancher > 20m² : **PC**

Serres

- Hauteur > 4m : **PC**
- Hauteur entre 1,80m et 4m, et emprise au sol sur une même unité foncière < 2000m² : **DP**
- Hauteur < 1,80m : **aucune formalité**
- Hauteur < 4m et la surface au sol sur une même unité foncière < 2000m² et situé dans le périmètre de protection des monuments historiques : **DP**

Clôture (portail, portillon) : **DP**

Piscine

- Dont la couverture mesure plus de 1,80m, quelle que soit la superficie : **PC**
- Dont le bassin < 100m², avec couverture < 1,80m ou non couverte : **DP**
- Dont le bassin < 10m², avec couverture < 1,80m ou non couverte : **aucune formalité**
- Bassin situé dans un périmètre de protection des monuments historiques : **DP**

Terrasse non couverte

- De plain-pied, sans surélévation, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée, d'une emprise au sol < 20m² : **DP**
- Surélevé, d'une emprise au sol > 20m² : **PC**
- De plain-pied et située dans le périmètre de protection des monuments historiques : **DP**

** RAPPEL RECOURS ARCHITECTE :

Vous êtes obligé de recourir à un architecte quand vous construisez un bâtiment autre qu'agricole, comme une maison individuelle, dont la surface de plancher créée est supérieure à 150 m² **OU**

Quand vous déposez une demande pour agrandir une construction existante, vous êtes obligé de recourir à un architecte si la surface de plancher après travaux porte la surface totale de la construction à plus de 150 m² **OU**

Quand vous déposez une demande pour agrandir une construction existante, vous êtes obligé de recourir à un architecte si la surface de plancher avant travaux dépassant 150 m² et que le projet nécessite un PC

Ces travaux, tout comme les démolitions, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en Mairie.

Pour bénéficier d'un accord de la Mairie, les travaux devront **être conformes au règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Terres de Perche.**

Ainsi, avant d'entreprendre tous travaux, assurez-vous de procéder aux démarches nécessaires, **n'hésitez pas à prendre conseil auprès de votre mairie ou auprès du Service urbanisme du Pôle Territorial du Perche** : La mairie et le Pôle sont disponibles pour répondre à vos questions, vous conseiller, et vous aider à préparer vos dossiers.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ **Contact : Pôle Territorial du Perche**
02.37.29.09.37 – ads.urbanisme@perche28.fr



CONSTRUIRE, AMÉNAGER, DÉMOLIR ?

Quelles démarches ?
Dans quel cas ?
Quels conseils ?

Notre PLU (plan local d'urbanisme) est opposable sur l'ensemble du territoire communal. Celui-ci est divisé en zones, comportant chacune son propre règlement.

Aussi, **AVANT toute intervention sur clôture, bois, haie ou bâtiment ou tout projet de construction, d'extension ou annexe, vous devez impérativement contacter la Mairie.**

Dans quels cas faut-il établir un permis ou une déclaration ?

Quelques exemples de travaux à réaliser	Sans formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Constructions nouvelles / extensions sur constructions existantes / annexes			
Moins de 5 m ² (sauf secteur site classé)	OUI		
Entre 5 m ² et 20 m ²		OUI	
Plus de 20 m ²			OUI
Travaux sur constructions existantes			
Ravalement de façade modifiant l'aspect extérieur		OUI	
Remplacement de fenêtre, pose ou changement de volets modifiant l'aspect extérieur		OUI	
Modification de volume et percement ou agrandissement d'une ouverture extérieure		OUI	
Rénovation de couverture modifiant l'aspect extérieur ou création d'un châssis de toit		OUI	
Changement de destination d'un bien			
Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade			OUI
Sans travaux		OUI	
Édification de clôture sur l'ensemble du territoire		OUI	

Le seuil de 20m² est porté à 200 m² pour l'extension d'une construction existante dans les seuls secteurs classés en zone U. Toutefois, entre 20 et 200 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire, établi par un architecte, est exigé si, après réalisation, la surface de plancher ou l'emprise au sol totale de la construction dépasse 150 m²

Tout permis de construire pour la création d'un bâtiment à destination de l'habitat doit être obligatoirement accompagné de la RT 2012.

En tout état de cause, même sans formalité préalable, le projet doit être conforme aux règles de fond du plan local d'urbanisme, intercommunal Terres du Perche applicable depuis le 6 décembre 2024, dont le non-respect peut faire l'objet de poursuites pénales. Le document d'urbanisme au format numérique est consultable sur le site des services de l'Etat

(www.eure-et-loir.gouv.fr/publications/connaissance-de-l-eure-et-loir/documents-d-urbanisme-et-servitudes-d-utilite-publique/documents-d-urbanisme).

« Les couleurs du bâti Percheron » :

Afin de préserver la qualité de notre patrimoine bâti et de nos paysages, il vous est conseillé de consulter, en amont des travaux, en mairie ou sur le site internet du Parc (www.parc-naturel-perche.fr) le cahier de recommandations: « les couleurs du bâti Percheron » édité par le Parc. Ce référentiel de couleurs présente les grands principes de fonctionnement des accords de façade ainsi que les nuanciers pour les façades, les menuiseries des fenêtres, des volets et des portes, ainsi que les couvertures.

INFORMATIONS ET CONSEILS

Précédemment, les services de l'Etat assuraient gracieusement l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

La loi ALUR ayant mis fin à cette disposition, le comité syndical du Perche d'Eure-et-Loir (SIAP) devenu Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), a proposé d'organiser ce service, agissant pour le compte des communes.

Par convention, la commune de Saint-Victor a confié l'instruction des dossiers à ce service et a décidé de ne pas répercuter les frais inhérents à la charge des pétitionnaires. Le Maire reste signataire de toutes décisions et actes administratifs.

Pour vous informer et vous conseiller dans le montage de tout projet, nous vous invitons à contacter, dès le début de votre démarche :

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme PETR
1 bis rue Doullay
28400 NOGENT-LE-ROTROU
Tél 02.37.29.09.37

Attention, le dossier, une fois complet, continue d'être déposé en Mairie.

Des solutions pour améliorer votre habitat, des aides pour vos travaux,

SOLIHA Eure-et-Loir (nouveau nom d'Habitat et Développement) association départementale agréée par l'Etat, vous accompagne dans votre projet.

Depuis avril 2016, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a décidé d'ouvrir le dispositif « habiter mieux » à un public élargi, en application de plafonds de ressources majorés.

Cette mesure peut certainement bénéficier à certains propriétaires de notre commune. Afin de faciliter les démarches, le PETR du Perche a lancé en 2016 une Plateforme Locale de la Rénovation Energétique de l'Habitat.

Vous êtes invités à contacter directement le pôle au 02 37 29 09 37, 1bis rue Doullay à Nogent-le-Rotrou et serez, selon votre demande, mis en relation avec l'Espace Info Energie d'E et L, porté et animé par SOLIHA.

Les travaux réalisés sur notre commune en 2024

Comme nous vous l'avions annoncé lors de la cérémonie des voeux le 06 janvier 2024, de nombreux projets ont eu lieu.

En effet l'année 2024 fut une année riche en transformation et ce n'est qu'un début... l'année 2025 sera à n'en pas douter une année charnière pour la transformation de notre village avec le début des travaux du centre bourg autour de l'église.

En attendant, petit retour sur 2024

1/ Aménagement local technique dans l'atelier municipal

Réalisation par l'entreprise Cyriac Bois de 2 pièces isolées et chauffées dans notre atelier municipal. Une pièce pour vestiaire avec possibilité d'aménagement de sanitaires et douche. L'autre plus grande pour travailler à l'abri et au chaud l'hiver notamment.



Vous trouverez ci-dessous, la répartition du financement :

Coût total HT	23 121,80 €
Subventions :	
FDI (Fonds Départemental d'Investissement)	6 937,00 €
DETR/DSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) (Dotation de soutien à l'investissement local)	9 248,00 €
Reste à charge de la commune	6 936,80 €

2/ Réfection canalisation station de pompage et château d'eau : phase 1

Remplacement de la canalisation du château d'eau jusqu'à la route D5 en attente de la phase 2, canalisation qui ira jusqu'à la station de pompage de la Bonne Eau (réalisation en 2025 normalement). Remplacement réalisé en même temps que la réalisation des travaux de l'interconnexion des réseaux d'eau qui ont eu lieu le long de la D5 jusqu'à La Hurie.

Répartition du financement

Coût total HT	50 875,56 €
Subventions :	
FDI (Fonds Départemental d'Investissement)	25 438,00 €
Agence de l'eau	15 263,00 €
Reste à charge de la commune	10 174,56 €



3/ Travaux de peinture, dans l'école

L'entreprise Leduc Peinture de Nogent le Rotrou a réalisé des travaux de peinture dans toutes les pièces de notre école. A savoir les 2 salles de classe, les 2 couloirs et le dortoir pendant la période estivale avec l'achat et le remplacement de certains mobiliers, pour nos enfants et nos professeurs des écoles.

Petits et grands sont ravis du résultat.

Répartition
du financement

Coût total HT	18 737,61 €
Subventions :	
FDI (Fonds Départemental d'Investissement)	4 843,00 €
DETR/DSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) (Dotation de soutien à l'investissement local)	1 880,00 €
Reste à charge de la commune	12 014,61 €



**Couloir
accès dortoir
avant / après**



**Palier
1^{er} étage
avant / après**



**Dortoir
avant / après**



3/ Travaux de peinture, dans l'école ... suite

**Couloir
accès classes
avant / après**



Salle de Mme Lomont

Salle de Mme Lecointre

4/ Réfection de la canalisation d'eau potable

Début du mois de septembre, l'entreprise Charles Travaux a procédé au changement des canalisations d'eau potable place de l'église. Travaux nécessaires, avant de commencer l'aménagement de la place de l'église.

Répartition du financement

Coût total HT	54 304,64 €
Subventions :	
FDI (Fonds Départemental d'Investissement)	27 153,00 €
Agence de l'eau	16 291,00 €
Reste à charge de la commune	10 860,64 €



©Echo Républicain

En parallèle à tous ces travaux réalisés par des entreprises extérieures, notre employée communale, comme tous les ans, effectue toujours des travaux d'entretien ou d'aménagement sur nos bâtiments communaux, ou sur notre territoire. Telques des peintures, plantations, désherbage au cimetière, au terrain « multisports ».

La commune a investi cette année **40232.92 € HT** pour l'entretien des voies communales en 2024 répartis de la manière suivante :

- > Dammartin : 4529.41€
- > La Grisonnière : 6860.13 €
- > L'Anthésière : 15673.95 €
- > Le Bel Aller : 4629.43 €
- > La Cloche : 8540 €



Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir soit 20116€. Nous nous efforçons de réparer les chemins les plus dégradés en priorité.

En 2025, nous allons réaliser des travaux d'arasement pour permettre une meilleure évacuation des eaux.

Pour rappel, nous devons entretenir 21 km de voies communales, 37 km de chemins ruraux et 30 km de vallées.

L'entreprise **GARNIER** du Pas-Saint-L'Homer assure l'entretien de la voirie communale et également celui des vallées et des chemins ruraux. Nous espérons ne pas avoir commis d'oubli. Si tel est le cas, n'hésitez pas à contacter la mairie pour nous en informer.

Rappels importants

Bien identifier les collecteurs afin qu'ils ne soient pas détériorés ou qu'ils ne détériorent pas le matériel d'entretien. S'il s'avère que le matériel est détérioré suite à un manque de signalisation, les réparations seront facturées au riverain.

Dans le cadre du PLU, **un certain nombre de haies a été répertorié** afin d'être protégées. Si vous souhaitez abattre une haie nous vous demandons de vous renseigner au préalable en mairie.

Si vous êtes propriétaires de bois ou de haie en bordure de voies communales nous vous demandons de veiller à **bien élaguer les branches en partie haute**, pour faciliter le passage des engins agricoles notamment.

Vous devez veiller à conserver **une largeur de berne suffisante** entre la route et le champ, ainsi qu'entre le champ et la vallée.

Nous vous rappelons **les charges des riverains concernant les chemins ruraux** (articles R. 161-20 à R. 161-24 du Code rural).

1. Les riverains ont des obligations destinées à assurer la conservation du chemin, à sauvegarder la sûreté et la commodité du passage. En particulier, ils doivent couper les branches et les racines qui avancent sur l'emprise des chemins. S'ils négligent ces travaux, ceux-ci peuvent être réalisés par la commune à leurs frais après mise en demeure restée sans effet (article R. 161-24).
2. Les riverains ont d'autres obligations en ce qui concerne les plantations (articles R. 161-22 et R. 161-23 du Code rural) et le curage des fossés (article R. 161-21).
3. Les propriétés riveraines sont également assujetties à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces chemins (article R. 161-20).

Concrètement, chacun doit veiller à reboucher ses ornières (nivellement, empiérement), les voies doivent rester carrossables pour les propriétaires des parcelles bordant les chemins.

Le climat fait des siennes...

Notre commune n'a pas été épargnée par les intempéries cette année.

Après une année 2024 bien arrosée avec des précipitations assez soutenues tout au long de l'année. Deux épisodes marquants en très peu de temps.

Mercredi 9 octobre

Une journée que l'on n'oubliera pas ! En effet, à plusieurs endroits sur notre territoire le passage des pluies ininterrompues aura laissé des traces :

- > Au lieu dit « Les Forges », un administré n'a pas été épargné par cette « vague d'inondation » avec plus de 50 cm d'eau dans son habitation, sa voiture emportée dans la rivière.
- > Chemin du Bois Jolly enseveli par plus de 20cm de terre des champs, merci à Franck Huet pour le dégagement du chemin.
- > De nombreuses routes et chemins remplis de terre, de cailloux avec des accotements creusés comme à La Thiésièrè.
- > D143 Route de la Clairière fermée car le mur de soutènement s'est effondré au niveau de la vallée.

A plusieurs endroits, cela a nécessité et nécessitera des travaux de remise en état.



Jeudi 21 novembre

Après la pluie c'est la neige qui a fait des siennes, on nous l'avait annoncé et on peut dire que la soirée « beaujolais » à la bougie a du charme pour les intéressés. En effet, une neige lourde et dense s'est invitée et a également causé de nombreux désagréments. L'électricité coupée sur notre territoire pendant plus de 24 heures et même 48 heures pour certains hameaux et un réseau téléphonique absent. Cela a du charme ou pas !

Et bien sûr, une circulation très compliquée et même des routes impraticables sans un équipement adéquat, mais des paysages toujours aussi magnifiques...

Manifestations



Que s'est-il passé dans notre commune ?

Commémoration du Cessez le feu d'Algérie

- 19 mars 2024 -

Le 19 mars 1962 marque l'arrêt officiel des combats de la Guerre d'Algérie.



Célébration du 8 mai 1945

- 8 mai 2024 -

Le 8 mai 1945 marque la fin d'une période de terreur et ouvre la voie à une ère de paix et de reconstruction.

La commémoration est l'occasion de rendre hommage aux soldats qui ont combattu pour notre liberté mais c'est aussi un moment pour réaffirmer notre engagement pour la tolérance, la solidarité et la paix.

Un grand merci aux personnes de l'école de musique de La Loupe pour leur présence



École de musique



Groupama
CENTRE MANCHE

Auto | Habitation | Santé | Épargne | Banque | Prévoyance

**VOS AGENCES DE NOGENT-LE-ROTROU
ET LA LOUPE**



27 RUE ABBÉ BEULÉ
28400 NOGENT-LE-ROTROU



02 37 52 16 68



19 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
28240 LA LOUPE



02 37 81 16 72

La fête des voisins

- 31 mai 2024 -

Le vendredi 31 mai 2024, 70 personnes ont pu partager une soirée amicale et conviviale autour d'une grillade lors de la fête des voisins organisée par l'équipe municipale.



*Prochain
rendez-vous
le 16 mai
2025*



LA BROCANTE

- 30 juin 2024 -

(Organisée par l'association Saint Victor 2000 et avec la participation de l'ETC et de la commune)

Le soleil était au rendez-vous cette année au vide grenier avec plus de 90 exposants. Notre commerce l'ETC proposait plusieurs formules de grillades avec boissons. La troupe l'Eléfanfare est venue égayer cette journée en musique et une action était menée également à la caserne par différentes démonstrations des Sapeurs-pompiers.

Merci encore aux intervenants et participants.

La prochaine brocante est prévue le dimanche 29 juin 2025.





Défilé

- 14 Juillet 2024 -

Défilé et rassemblement et dépôt de gerbes au monument aux morts



Randonnée Gourmande

- 7 septembre 2024 -

200 marcheurs étaient présents à la 2^e Randonnée dînatoire « la Saint Victorienne » organisée par la commune ; ils ont parcouru environ 12 km de chemins avec 5 pauses gourmandes de produits locaux. (Les Fromages de chèvres de Tourailles de Saint Victor, les Prairies du Perche–Charcuterie de Bretoncelles, la BAZ – Bière de Coudreceau)

La pluie n'a pas altéré la bonne humeur de tous.



Nous remercions une nouvelle fois les organisateurs et les bénévoles toujours volontaires et précieux pour la réussite de cette belle soirée.



Commémoration

- 11 novembre 2024 -

Cérémonie de recueillement face aux monuments aux morts.

Lecture d'une lettre de « poilu » par Lison, Noah et Chloé, 3 élèves de CM2.



Une nouvelle association, l'IMSH (Institut pour la Mémoire et le Savoir Historique) était présente cette année. Monsieur COVERS nous a expliqué que la mission de cette association était de rassembler toutes les générations autour de l'histoire locale du Perche, mais aussi pour rendre accessible à tous le savoir historique local et transmettre la mémoire.

Le Banquet du Souvenir

- 17 Novembre 2024 -

Le banquet 2024 comptait 90 convives dont nos doyens Mme DEZALLE et M. LARSONNIER placés à la table d'honneur aux côtés de Monsieur le Maire, Mr HUWART le Député de notre circonscription, Mme BOURGEOIS, Présidente des Anciens Combattants et de M. LEGRET, chef du Centre des sapeurs-pompiers.

Ce repas fut très apprécié pour ce moment partagé intergénérationnel et la qualité du repas cuisiné par Magali que l'on remercie pour son souci du détail.



De nombreux représentants du SDIS, ainsi que notre député M. Harold HUWART et Stéphanie COUTEL ont félicité les Sapeurs-Pompiers pour leur efficacité sur notre territoire, et de nombreuses distinctions leur ont été attribuées.



Merci à nos jeunes serveurs (Rowan, Naël, Baptiste, Eléanore et Marylou) pour leur implication et à toutes les personnes présentes.

Manifestations 2024

Arbre de Noël

- 7 décembre 2024 -

Cette année, non seulement les enfants, mais aussi nos aînés étaient invités à partager le spectacle de magie d'ANTOINE le magicien. Un goûter avec chocolat chaud et brioche était offert à tous par la commune.

Le père-noël a distribué de jolis sujets remplis de friandises à mettre dans le sapin.



48 rue de l'église
28240 LA LOUPE
02 37 52 50 80



la-loupe.extra.fr



Maçonnerie et couverture
Construction et rénovation
Aménagements intérieur
et extérieur

06 78 25 95 88 - contact@cyriac-bois.fr



L'ANNEE 2024

Les animations, l'activité

Notre bibliothèque s'est associée, comme depuis plus de 10 années déjà, au programme du Ramdam des bibliothèques Terres de Perche. Le thème des jeux olympiques a été un « incontournable » de cette année 2024. Compte tenu du temps et de l'énergie nécessaires pour des bénévoles afin de mettre en place des animations locales, nous avons fait le choix de renvoyer vers les animations proposées par les bibliothèques voisines, c'est le principe du travail en réseau et en partenariat.

Les différents concours : dessin, écriture, ont globalement trouvé peu d'écho dans nos bibliothèques respectives, il nous faudra trouver d'autres idées.

Au cours de l'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouvelles familles adhérentes, assidues, forces de propositions, conscientes de la valeur du service rendu dans une commune de notre taille, cela fait chaud au coeur de notre équipe de bénévoles !

Comme chaque année scolaire, nous collaborons avec les deux classes de St Victor en leur fournissant des livres en lien avec les thèmes pédagogiques sur lesquels elles travaillent : le jardin, les arbres, Noël, les contes, la galette, le carnaval ... pour la présente année scolaire 2024 - 2025. Reste à convaincre d'avantage d'enfants et leurs parents de venir pousser la porte de la bibliothèque le samedi matin !!



Notre équipe

Nous avons eu la peine de perdre notre « doyen » Daniel GRAND, décédé en février dernier. Toujours partant pour assurer des permanences, il était apprécié pour sa disponibilité et sa chaleur humaine, comme ont pu en témoigner certains lecteurs.

Depuis cet automne, Brigitte ALLOTEAU, adhérente fidèle, a proposé de nous rejoindre et a accepté d'apporter ses compétences pour m'épauler dans la gestion de la structure et les relations avec les partenaires. Je l'en remercie chaleureusement par avance.

Les services rendus sur place

Loin de l'image des rayonnages surchargés et poussiéreux, notre bibliothèque fonctionne dans un espace agréable, clair et fonctionnel. Les tous jeunes enfants, les élèves de tous cycles ainsi que les adultes peuvent trouver tout type de documents : Albums, BD, mangas, romans, documentaires, revues périodiques sur le Perche et la région. Si vous ne trouvez pas votre bonheur en rayon, nous pouvons essayer de vous le réserver. N'hésitez pas à nous rendre visite, l'adhésion est gratuite et sans engagement !! Et continuellement, grâce au budget alloué par la commune (1€ /habitant pour les acquisitions d'ouvrages), notre fonds s'enrichit chaque année des dernières nouveautés. Vos suggestions d'achat sont toujours bienvenues.

OUVERTURE Tous les samedis de 10h à 12h.

Adhésion gratuite.

Livres en gros caractères. Possibilité de prêt de textes lus.

Portage à domicile.

2, place de l'église

Tél : 02 37 81 26 72

E mail : bibli.stvictordebuthon@orange.fr



UN ACCÈS NUMÉRIQUE

N'oubliez pas la possibilité d'accès permanent (7 jours/7, 24h/24) et gratuit au fonds de la Médiathèque Départementale : « mediatheques.eurelien.fr » : accédez à votre compte avec votre numéro d'adhérent ainsi que votre date de naissance et vous pouvez réserver des documents, emprunter des livres numériques,

- Via cafeyn : lire la presse en ligne : 1 500 titres de presse mis à jour quotidiennement
- Via skilleos : accéder à une offre de cours en ligne pour tous les âges et de façon ludique, gratuits et illimités
- Via Arte VOD : accéder à des milliers de films, documentaires, séries et programmes jeunesse, en streaming ou en téléchargement, sur tablette, smartphone ou PC.

L'équipe de bénévoles composée de **Brigitte, Christine, Magali, Christophe, et la responsable : Yvette CHAILLOU**



**Réalisez vos rêves,
vos envies**

ACHAT

VENTE

LOCATION

ESTIMATION



L'immobilier à La Loupe

Agence Immobilière

Dès maintenant

02 42 15 00 30

Ensemble nous ferons la différence

6, place Casimir
Petit Jouvét
28240 LA LOUPE



www.limmobilier-a-laloupe.fr



AGENCE DE NOGENT-LE-ROTROU

1 La Borde - MARGON – ARCISSES - B.P. 80001
28402 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX
Tél. : 02.37.52.59.54
Mail : nogentlerotrou@groupe-pigeon.com

La rentrée a eu lieu le lundi 2 septembre 2024.

Mme LOMONT Rébecca accueille 16 CP et 5 CE1.

Mme LECOINTRE Nathalie, directrice, secondée par

Mme SEIGNEURET Brigitte a une classe de 22 élèves de maternelle (5 PS et 17 MS).

La rentrée s'est déroulée pour le plus grand plaisir de tous dans des locaux repeints cet été.



1/ A l'occasion de la semaine du goût :

Le lundi 14 octobre, chaque classe est allée à ETC (Epicierie, Terroir et Comptoir) à Saint-Victor-de-Buthon. Les élèves ont cuisiné des pizzas avec l'aide de David et ont participé à des ateliers du goût.

2/ Au mois d'octobre,

les élèves de l'école ont effectué une randonnée dans la forêt proche de l'école. Nous avons rapporté des trésors d'automne dans nos classes.



3/ Mme Chaillou, responsable de la bibliothèque municipale, nous a apporté des **livres correspondant aux thèmes abordés cette année : les arbres, la forêt, les contes.**

4/ Le mardi 12 novembre, les élèves de l'école sont allés au centre équestre « **Les Ecuries de Saint Victor** » pour participer à 3 ateliers sur le thème de « l'automne au centre équestre » :



Voltige sur des bidons



Voltige sur des bidons (suite)



Chasse aux trésors dans l'écurie



Parcours à poneys

Séance Cinéma

En décembre, nous sommes allés au cinéma assister à la projection du film :

« Le Noël de Teddy l'ourson ».





LES SERVICES

LES TARIFS

(année scolaire 2024-2025)

Restaurant scolaire :

1 sur chaque site, 3,45 €
le repas

Point accueil péri-scolaire :

le matin de 7h à 9h à St Victor et
Montlandon
le soir de la fin de la classe à 19h à
St Victor et Champrond ;
1.60 € par séance

Semaine scolaire de 4 jours

LE COUT (année 2023)

Dépenses totales de

fonctionnement : 216151.82 €

Reste à charge des 4 communes :
18000 €

Reste à charge St Victor : 53310 €

Coût par élève : 1366.92 €

P/Les délégués auprès du syndicat,
Christophe BORDIER

LE SIRP

Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique

INFOS

Président : Eric LEGROS

Vice-présidents : maires de chaque commune membre

Secrétaire : Sophie PRELLE Tél 02 37 49 80 20

Permanences en mairie de Champrond-en-Gâtine:

Mardi, jeudi de 17h à 19h et samedi de 9h30 à 11h30

Siège : 72 grande rue 28240 Champrond-en-Gâtine

Communes regroupées : Champrond-en Gâtine,
Montireau, Montlandon, Saint-Victor-de-Buthon

LES EFFECTIFS RENTRÉE 2024

129 élèves répartis sur les 3 sites :

Ecole de Champrond : CE1/CE2 : 20

CE2/CM1 : 21

CM2 : 23

Ecole de Montlandon : maternelle petite et
grande section : 22

Ecole de Saint-Victor : maternelle petite et
moyenne section : 22
CP/CE1 : 21

LE PERSONNEL

Muriel ROUSSEAU : restauration scolaire, accueil du matin
et ménage classes Champrond

Sabrina JAOUEN : surveillance restauration scolaire Champrond

Ghislaine GODARD : accueil périscolaire Montlandon matin
et Champrond soir, entretien locaux

Paméla LELIEVRE : Atsem classe Montlandon

Noémie VIEL : restauration scolaire Montlandon

Brigitte SEIGNEURET : Atsem classe St Victor

Magali CERCEAU MACE : restauration scolaire et ménage
classes St Victor

Céline HAYE : accueil périscolaire Saint-Victor-de-Buthon

Patricia DAVID : accompagnement et surveillance restaura-
tion scolaire Saint-Victor-de-Buthon

Sophie PRELLE : secrétariat

Soit 10 agents

Horticulteur & Pépiniériste

SARL

**AUX FLEURS
DE
COULONGES**

Producteur - Vente au détail

Le Haut Morin - 61110 Coulonges-les-sablons

02 37 81 39 79



L'ETC Saint Victor

David Marsat & Laura Guinot

3 Place de l'église

Saint Victor de Buthon

Contactez-nous

Tél: 02.37.37.67.44 ou 06.76.75.06.86

Mail: etcsaintvictor@gmail.com



Photos de l'année 2012 , Merci à Mme Jean



CHARLES TRAVAUX

**Drainage Agricole
Assainissement Agricole
Travaux Publics**

26 Rue Marceau - 28240 BELHOMERT
Tél. 02 37 37 01 23 - Fax. 02 37 37 02 78
E.mail : charles.travaux@aliceadsl.fr

Le nombre d'associations à Saint Victor est relativement important pour une commune de 500 habitants. Néanmoins comme tous les ans, le nombre de bénévoles ne cesse de baisser et les bénévoles qui continuent à donner de leur temps s'épuisent. Aussi, l'efficacité d'une association étant proportionnelle au nombre de ses adhérents, nous encourageons chacun d'entre vous à les rejoindre. Sans elles, le lien social disparaît. Les responsables associatifs vous attendent !

Les activités des associations sont très diverses : repas et soirées dansantes, concours de pêche, loto, vide greniers, rallye touristique, sauvegarde du patrimoine... Outre cette palette d'activités, soulignons également la forte implication des associations aux manifestations communales. Nous remercions une nouvelle fois tous les bénévoles membres des associations Saint Victoriennes pour leur dévouement.

Coordonnées des Présidents d'associations :

St Victor Cynégétique	Bernard MOREAU	02 37 81 16 63
Les Anciens Combattants	Josette BOURGEOIS	02 37 52 42 64
Comité de Jumelage	Michel DUBOEL	06 81 65 56 88
Saint-Victor 2000	Bertrand TUVACHE	02 37 81 24 29
Le Comité des Fêtes	Edith MOREAU	02 37 37 99 41
L'Amicale des Sapeurs Pompiers	Bernard LEGRET	02 37 81 18 96
Saint-Victor pour son église	Christophe BORDIER	06 10 34 80 22
Association des Parents d'Elèves	Anne TABU	06 79 50 97 86
La Coopérative Scolaire	Nathalie LECOINTRE	02 37 81 35 89
L'Elan et l'Avenir	Jean BRILLET	02 37 81 20 97
Les 7 Baladins	Marie DUPLAIX	06 87 81 41 73
IMSH	Charly BERTHEL	06 73 01 47 16

SAINT VICTOR POUR SON EGLISE

Nous avons eu la tristesse de perdre un de nos membres les plus fidèles et actifs Daniel GRAND. Pendant de nombreuses années, il a assuré les visites guidées de notre église en collaboration avec le Syndicat d'Initiatives de La Loupe et de son canton. De nombreux cars de tourisme se sont ainsi arrêtés à Saint Victor grâce à lui. Daniel assurait également les visites lors des journées du patrimoine. Historien et orateur passionné du patrimoine, il ne manquait aucune occasion pour faire connaître notre village. Nous ne le remercierons jamais assez....

Si vous souhaitez visiter l'église, n'hésitez pas à nous contacter (0610348022) ou contacter la mairie pour obtenir les clés...et bénéficier d'une visite guidée.

L'ensemble des bénévoles vous présentent leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte joie et bonheur ainsi qu'à vos familles et vos proches.

Le Président
Christophe BORDIER

La famille Szaingarten, l'histoire d'une famille loupéenne

Une famille d'émigrés juifs

Joël Szaingarten est né le 27 décembre 1905 à Varsovie en Pologne. Il est le fils d'une famille juive et grandit durant les premières années de sa vie dans son pays natal. Il émigre vers la France une fois jeune adulte.

Pessah (ou Pauline) Szaingarten, née Khoutman voit le jour le 21 avril 1910 à Kaluszyn également en Pologne dans une famille nombreuse de 9 frères et sœurs. Ses parents, Sruł-Leeb et Léa quittent la Pologne en 1906 pour Paris, Pessah a 4 ans. En 1932, Pessah et Joël se marient. Le couple s'installe à La Loupe. Joël et Pessah travaillent en tant que marchands forains : ils confectionnent des vêtements qu'ils vendent sur les marchés. C'est à leur domicile, rue Ludière, près de la gare que naît le 23 décembre 1935, leur fille unique, Raymonde. La vie tranquille de cette famille juive bien intégrée au sein de la Loupe bascule rapidement dans l'angoisse et l'incertitude avec l'occupation allemande et la naissance du Régime de Vichy dès 1940.



Pessah et Joël

Une famille détruite



Etoile jaune portée par
Raymonde

Les lois antisémites multiplient les discriminations à l'encontre des juifs, notamment le port de l'étoile jaune, rendu obligatoire dès l'âge de 6 ans à partir du 7 juin 1942. Raymonde, profondément affectée par cette marque, la cache par honte à l'aide de sa veste. Après l'arrêt de Joël par la Gestapo en tant que juif étranger, celui-ci est interné à la prison de Chartres, avant d'être déporté à Drancy puis au camp de transit de Beaune-la-Rolande. Il est déporté le 28 juin 1942 pour Auschwitz dans le convoi n°5.

Dans ce convoi, Joël retrouve son beau-frère, Gdalia (arrêté le 15 juin 1942 et arraché de sa femme et son fils de 10 ans), qui vivait à Courtalain.

Joël Szaingarten perd la vie dans le pays où il avait, 37 ans plus tôt, vu le jour sans que la date de sa mort ne soit connue.

Protéger Raymonde : la priorité absolue de Pessah

Pessah, restée seule avec sa fille, pressent le pire et une seule chose compte : protéger sa fille. Pessah accorde sa confiance et confie sa fille au garagiste de la famille, Omer Grignon. Omer accepte cette responsabilité courageuse et dangereuse tandis que la mère de Raymonde (Pessah) ne préfère pas se cacher, persuadée qu'elle pourrait retrouver Joël et que ceci pourrait nuire à son mari. Pessah est arrêtée le 10 juillet 1942 et est conduite au camp de Pithiviers. 7 jours plus tard, elle est déportée vers Auschwitz dans le convoi n°6 mais parvient, aussi incroyable soit-il, à lancer quelques mots griffonnés sur des bouts de papiers pour sa fille Raymonde qui lui parviendront miraculeusement. Arrivée au camp d'Auschwitz le 19 juillet, Pessah est assassinée le 22 juillet 1942 à l'âge de 32 ans.

Les sauveteurs de Raymonde : Omer Grignon et Rémy Picot

Omer tient sa promesse et recueille Raymonde dans la plus grande prudence d'autant plus que son propre fils, René Grignon, réfractaire au STO, est lui aussi recherché.



Omer Grignon

Ainsi, dans l'urgence, Omer confie Raymonde dans une ferme isolée chez des amis à lui près de Fontaine Simon avant de réfléchir à un endroit plus sûr, loin de La Loupe pour mettre en sécurité la fille de Pessah et Joël. Avec l'aide de Jean Renaudon, résistant local et vétérinaire, il parvient à obtenir un laissez-passez et de faux papiers d'identité pour Raymonde. Omer parcourt ainsi près de 300 km où il conduit Raymonde à Montfaucon sur Moine, près de Cholet dans le Maine et Loire, où vivait sa belle-famille. Raymonde est baptisée et reste dans ce village jusqu'à la Libération avant de revenir ensuite à La Loupe. Après la guerre, Raymonde reste avec la famille Grignon. Elle obtient un diplôme de steno dactylo, rencontre Jean qu'elle épouse et devient à son tour maman. Le couple vit à La Loupe et dirige un garage automobile jusqu'à leur retraite. Elle est restée toute sa vie en contact avec Rémy Picot et les enfants d'Omer Grignon.

Raymonde s'est éteinte le 19 janvier 2023 à l'âge de 87ans.

Raymonde a fondé une famille. C'est sans doute la plus importante forme de résistance face au nazisme.

Cet article a été réalisé par Agathe Brette, Jules Govers, Constance Santarromana et Lena Verret-Choleau, respectivement membre, vice-président et vice-présidente ainsi que secrétaire de l'association IMSH nouvellement créée. La rédaction de cet article a été encadrée par Charly Berthel, président mais aussi Valérie Robinet, tous les deux professeurs d'Histoire-Géographie au collège Jean Monnet de La Loupe. L'IMSH a été imaginée et conçue par des anciens du Club-Histoire de ce même collège.

L'Institut pour la Mémoire et le Savoir Historique est une association qui a pour but de rassembler toutes les personnes ayant un lien et un intérêt pour l'Histoire, de continuer à transmettre le devoir de mémoire, de protéger et mettre en avant le patrimoine mais aussi de vulgariser et promouvoir la connaissance historique à la population et particulièrement à la jeunesse. Ainsi, grâce à notre histoire locale riche, nous sommes tous très heureux et fiers de rendre hommage à ceux qui ont servi la France comme ce fût le cas pour Raymonde.

Grignon, interrogé par les Allemands qui traquent la fillette, affirme ne pas savoir ce qu'elle est devenue.

Pour permettre à Raymonde de tenter de s'échapper en cas de visite inopportune des Allemands ou des gendarmes, Omer a posé une échelle dans le fond de son jardin contre le mur mitoyen de son voisin, M. Coutard, mis dans la confidence.

Mais l'étau se resserre : en mars 1943, la gendarmerie de La Loupe est informée par la préfecture, de participer aux côtés de la Gestapo à la recherche active de l'enfant. Rémy Picot, qui sait qu'Omer cache Raymonde, enfourche son vélo et dé-barque au garage pour avertir Grignon.



Rémy Picot



Raymonde

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :



IMSH



IMSH.28@hotmail.com



Mairie, Place de l'Hôtel de ville, La Loupe



@I.M.S.H.28.histoire



imsh_28.histoire

Amicale SAPEURS POMPIERS

Soirée choucroute

Cette année, nous avons commencé nos festivités par notre soirée choucroute. Le succès était au RDV, 150 personnes ont pu apprécier ce délicieux repas et l'ambiance conviviale avec notre animateur.



Départ du caporal chef DUMAINE Jacques

C'est avec une grande émotion et un immense respect que nous nous sommes réunis le 28 juin 2024 pour célébrer le départ en retraite de notre cher collègue, Jacques DUMAINE qui est parti à la retraite après 36 années de service dévoué en tant que pompier volontaire.



Depuis le 1^{er} juillet 1988, lorsque Jacques a rejoint le centre d'intervention de Saint-Victor-de-Buthon, il a incarné les valeurs fondamentales de notre profession : le courage, l'abnégation et la solidarité.



Nous voulons non seulement le remercier pour son service exemplaire, mais aussi pour l'homme qu'il est. Sa générosité, sa gentillesse et son esprit de camaraderie ont laissé une empreinte indélébile dans nos coeurs. Il a su créer des liens forts et sincères avec chacun d'entre nous. Alors qu'il tourne cette page et qu'il entame une nouvelle aventure, nous lui souhaitons une retraite remplie de bonheur, de santé et de moments précieux avec ses proches. À Jacques, pour ces 36 années de service, le service départemental et de secours d'Eure et Loir l'on nommé sergent honoraire et au nom des sapeurs-pompiers volontaires de Saint-Victor-de-Buthon, un immense Merci.



Merci, Jacques.



14 JUILLET

90 personnes sont venues nous soutenir pour l'organisation de notre traditionnel repas champêtre. Le repas est confectionné par les membres de l'amicale et sans oublier les desserts maison.

Après le repas, place à la commémoration, jeux pour tous publics et démonstration des sapeurs-pompiers. Cette année, les pompiers ont animé un jeu de quille. Il suffisait de mettre le plus possible de quille au sol à l'aide de la lance. Le public qui le souhaitait pouvaient mettre la tenue d'intervention (casque et veste de feu) pour ce jeu.

Soirée grillade, une nouvelle fois réussite totale pour cette soirée du 14 juillet, qui s'est déroulée à l'extérieur comme l'année précédente. 280 personnes se sont déplacées pour déguster les grillades, s'amuser, pour apprécier le feu d'artifice communal et finir la soirée sur la piste avec notre DJ SEPH.



L'amicale remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette magnifique journée et on vous dit à l'année prochaine.

Le banquet

Dimanche 17 novembre, a eu lieu le traditionnel banquet du souvenir pour réunir les aînés de la commune, les anciens combattants et les sapeurs-pompiers.

Cette journée permet de mettre à l'honneur les sapeurs-pompiers et de dresser le bilan des interventions de l'année.

131 interventions qui se déclinent comme suit :

80 Secours à la personne

16 feux

14 secours routiers

21 interventions divers (animaux, intempérie)

Cette année une nouvelle recrue est venue nous rejoindre, il s'agit de Dorian TAILLANDIER.

Les caporaux GUIET Germain et LEBREUILLY Jérôme ont suivi la formation URSAR (sauvetage déblaiement).

Les sapeurs LEGRET Chloé et BIGEAULT Clément ont suivi la formation secours routiers.

Le sapeur HEMELINE Quentin a reçu l'insigne du département et nommé 1^{ère} cl.

Le sapeur GUERIN Cédric reçoit la médaille d'honneur pour 10 ans de services.

Le S/C SIMONNEAU Marc promu adjudant et reçoit la médaille de l'union départementale pour 15 ans de service pour le département.

L'A/C LEGRET Christophe promu Lieutenant

**L'amicale des sapeurs-pompiers de SAINT VICTOR DE BUTHON profite de la présentation du bulletin municipal pour vous adresser les vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2025, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.
Le chef de centre et les membres de l'amicale.**



Le Centre d'Intervention de ST VICTOR recrute



Le Centre d'Intervention (CI) de ST VICTOR DE BUTHON recrute hommes ou femmes afin de devenir Sapeur-Pompier Volontaire.

Pour cela il faut avoir minimum 17 ans, être apte aux conditions physiques et médicales, et effectuer une formation initiale. Le Centre d'Intervention intervient sur tous types de missions (secours à personnes, feux, inondations, tempêtes...) Le recrutement est déterminant pour la sécurité de la population et pour répondre à un « **Secours de Proximité** ».

Si cela vous correspond, afin de devenir Sapeur-Pompier contacter le Chef de Centre au 06 89 83 21 88 ou à son adjoint au 06 86 96 13 06.

Le Chef de Centre
Lieutenant LEGRET Christophe

LES VIDANGES ORNAISES

NETTOYAGE - DÉGAZAGE - DÉCOUPAGE DE CUVES CARBURANT - POMPAGE DÉCHETS INDUSTRIELS

- Contrôle réseaux : Passage caméra / Curage de réseaux d'eaux pluviales et eaux usées
- Dégorgement canalisation / Pose de relèvement
- Vidange de fosse septique et bac à graisse
- Location de toilettes chimiques

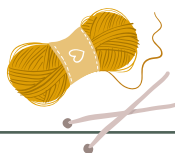
**INTERVENTIONS
URGENCES 7J/7
24H/24**

les-vidanges-ornaises@sfr.fr

5 bis, rue du Port Mahon 61290 LONGNY-AU-PERCHE

06 26 44 96 55 - 06 36 25 04 86 - 02 33 83 86 12

Les Tricoteuses



Tricoteuses averties ou curieuses, tricoteuses débutantes ou expertes se réunissent tous les vendredis après-midi de 16h à 18h à l'ETC afin de partager un moment de détente et de création.

Ouvert à tous, venez nous rejoindre.



CALENDRIERS DES FÊTES 2025

Samedi 11 janvier	15h	VŒUX DU MAIRE + GALETTE DES ROIS	COMMUNE
Samedi 1 mars	14h	LOTO	ST VICTOR 2000
Samedi 8 mars	20h	CHOUCROUTE	AMICALE DES POMPIERS
Mercredi 19 mars	18h30	COMMEMORATION CESSEZ LE FEU D'ALGERIE	COMMUNE
Dimanche 20 avril	10h	CHASSE AUX ŒUFS - PLACE DE L'EGLISE	ST VICTOR 2000
Jeudi 8 mai	11h	COMMEMORATION ARMISTICE 1945	COMMUNE
Vendredi 16 mai	19h	FETE DES VOISINS	COMMUNE
Dimanche 18 mai	8h	RALLYE TOURISTIQUE	ST VICTOR 2000
Dimanche 29 juin	6h	BROCANTE	ST VICTOR 2000 + COMMUNE
Lundi 14 juillet	12h et 19h30	REPAS CHAMPETRE, DEFILE-JEUX POUR LES ENFANTS GRILLADES-RETRAITE AUX FLAMBEAUX-FEU D'ARTIFICE	AMICALE DES POMPIERS + COMMUNE
Samedi 6 sept.	17h	RANDO GOURMANDE	COMMUNE
Mardi 11 nov.	11h	COMMEMORATION ARMISTICE 1918	COMMUNE
Dimanche 16 nov.	12h15	BANQUET DU SOUVENIR	COMMUNE
Samedi 29 nov.	20h	SOIREE STE BARBE	AMICALE DES POMPIERS
Samedi 6 déc.	14h30	NOËL DES ENFANTS	COMMUNE

À RECYCLER

Cartons et papier, emballages en métal et plastique



Tous les emballages en plastique



Emballages en métal et couvercles



Papiers, emballages et briques en carton



Cartons de livraison



Déchèteries



Les vêtements



Borne Le Relais



Tous les plastiques qui ne sont pas des emballages



Ordures ménagères

À RECYCLER

Emballages en verre



Pots et bocaux en verre



Bouteilles en verre



À COMPOSTER

Biodéchets



Petites tontes, feuilles, fleurs et autres végétaux du jardin



Essuie-tout, mouchoirs et serviettes en papier



Epluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café



Déchèterie : Diminuer la benne à encombrants

Déchets pouvant aller dans le bac noir et non dans la benne à encombrant



Vaisselle en porcelaine



Petits objets



Polystyrène



Ustensiles de cuisine



Horaires d'ouvertures de la déchèterie

PRINTEMPS du 1^{er} mars au 30 juin
AUTOMNE du 1^{er} septembre au 31 octobre

Lundi		
Mardi	08h15-12h00	13h00-17h45
Mercredi		13h00-17h45
Jeudi		13h00-17h45
Vendredi		13h00-17h45
Samedi	08h15-12h00	13h00-17h45
Dimanche	09h00-11h45	

ÉTÉ du 1^{er} juillet au 31 août

Lundi	
Mardi	08h15-13h45
Mercredi	08h15-13h45
Jeudi	08h15-13h45
Vendredi	08h15-13h45
Samedi	08h15-13h45
Dimanche	09h00-11h45

HIVER du 1^{er} novembre au 29 février

Lundi		
Mardi	08h30-12h00	13h00-17h15
Mercredi		13h00-17h15
Jeudi		13h00-17h15
Vendredi		13h00-17h15
Samedi	08h30-12h00	13h00-17h15

Pour toute question ou demande,
n'hésitez pas à nous contacter
Polystyrène



Association locale ADMR de LA LOUPE
☎ 02.37.35.17.14. / ✉ contact@fede28.admr.org
www.fede28.admr.org

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :

Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher



Transport accompagné



Livraison de repas

www.livraison-repas-admr28.fr

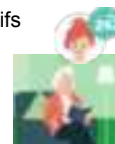


Téléassistance classique pour le domicile
Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les seniors actifs
www.teleassistance-admr28.fr



Entretien du logement, Entretien du linge

Services d'aide aux familles



L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.



L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistances ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps (quelques heures par semaine ou par mois), contactez-nous !

SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie avenue du Dunois La Loupe	02 37 81 90 20
Gendarmerie Urgence	17 ou 112 (portable)
Pompiers	18 ou 112 (portable)
SAMU	15 ou 112 (portable)

TRANSPORTS

Ambulances Thomas La Loupe	02 37 81 15 66
Ambulance Assistance Secours Patrick LE VERN La Loupe	02 37 81 24 59
Rémi Train du lundi au samedi de 6h à 20h (service & appel gratuits)	0 800 83 59 23

SERVICES PUBLICS

Centre des Impôts 45 rue St-Laurent Nogent-le-Rotrou	02 37 53 56 00
Enedis dépannage électricité	09 72 67 50 28
SUEZ	02 46 88 00 94
Poste 7 rue de la Gare La Loupe	02 37 29 95 03
Mairie La Loupe	02 37 81 10 20
Collège Jean-Monnet 56 av du Dunois La Loupe	02 37 53 58 70

AIDE AUX PERSONNES

Aide à domicile en milieu rural (ADMR) 11 impasse de la cerisaie La Loupe	02 37 35 17 14
Aide à domicile Schweitzer Nogent le Rotrou	02 37 52 31 03
Soins Infirmiers à domicile (SIAD) rue du Docteur Morchoisne	02 37 81 33 44
Assistants Sociaux 16 rue de la Bruyère La Loupe - Sur rendez-vous	02 37 53 57 30
Caisse primaire d'assurance maladie 45 rue Saint-Laurent Nogent-le-Rotrou	3646
Caisse Agricole MSA 1 ter av de la République Nogent-le-Rotrou	02 37 52 08 83
Caisse d'Allocations Familiales 45 rue Saint-Laurent Nogent-le-Rotrou	3230
Espace Social Caf 45 rue Saint-Laurent Nogent-le-Rotrou	08 10 25 28 10

EMPLOI

Pôle Emploi 50 rue Emile Gohon Nogent-le-Rotrou	3949
Relais emploi MSAP 18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
PAIO mardis sur RV mairie La Loupe	02 37 52 57 71

Médecins généralistes	
Costanza Gustavo : 2, Av du Perche La Loupe	02 37 29 27 47
Gomez Fernandez Ana : 2, Av du Perche La Loupe	01 84 62 10 82
Fourati Maher : 2, Av du Perche La Loupe	02 37 54 58 55
Ricois Amélie : 2, Av du Perche La Loupe	01 84 62 62 62
Labuthie Martine : 2, Av du Perche de La Loupe	01 84 62 62 62
Benoit Ingrid : 14 rue de l'abbaye 28480 Thiron Gardais	02 37 49 42 63
Duprat Philippe : Maison de soins 5 rue de Gardais 28480 Thiron Gardais	01 43 21 33 33
Kinésithérapeutes	
Moisa Liviu / Moisa Benjamin : 2, av du Perche La Loupe	02 37 81 13 92
Debray Léa	07 55 66 29 17
Perrot Jean-Christophe : 18, rue Marceau 28240 Belhomert	02 37 37 05 19
Boulay Bérenger / Lebosse Guillaume : 14 rue des Tilleuls 28480 Thiron Gardais	02 37 29 70 91
Hamard Denis : 1 Place du Marché 28480 Thiron Gardais	02 37 49 48 15
Ostéopathes	
Bigard Pierre-Alexandre : 2 avenue du Perche 28240 La Loupe	06 80 81 13 55
Dumas Milne Edwards Thibault : 14 rue des Tilleuls 28480 Thiron Gardais	07 68 65 53 52
Chirurgiens-dentistes	
Hemery Sébastien et Hamal Siham : 2, av du Perche La Loupe	02 37 52 32 96
Saccenti Frédéric / Sacher Laure : 2, Imp Cérisaie La Loupe	02 37 81 05 12
El gani Hasna / Senouci Yassine / Mezrai Malik 4 rue des Sablons 28240 Belhomert	02 37 52 32 96
Simon Christian : 5 rue de Gardais 28480 Thiron Gardais	02 37 49 53 18
Psychologue	
Prouveur-Seltemann Pascale : 2, av du Perche La Loupe	02 37 52 94 38
Infirmières	
Hiron Lydia / Chambon Laurent / Brouard Laëtita / Barentin Isabelle 2, av du Perche La Loupe	02 37 81 04 88
Steits Sandrine / Lebigre Mélanie / Juignet Didier : 2, av du Perche La Loupe	02 37 81 06 58
Gonsard Catherine / Blay Cécile / Jeanne Corinne 2, av du Perche La Loupe	02 37 81 09 04
Boulet Liliane / Ardisson Brigitte 5 rue de Gardais 28480 Thiron Gardais	02 37 49 47 44
Braccagni Diane / Bouteloup Pascale / Gasselin Laëtita : 5 rue de Gardais 28480 Thiron Gardais	02 37 49 51 78
Blay Estelle : 2, av du Perche La Loupe	02 37 81 04 88
Podologue - Pédicure	
Siméau Bastien : 15 place de l'hôtel de ville La Loupe	02 37 52 25 67
Sages-femmes	
Le Guernigou Marion : 2, Av du Perche La Loupe	06 84 15 03 40
Le Guernigou Briec : 2, Av du Perche La Loupe	06 26 45 37 43
Pharmaciens	
Caruana - Gerard - Taureau : 64, Rue de l'Église, 28240 La Loupe	02 37 81 19 89
Leroy - Renou : 10 rue du Commerce 28480 Thiron Gardais	02 37 49 43 03
Laboratoire d'analyses médicales	
C+Bio : Maison de santé 2, av du Perche La Loupe	02 37 81 30 00



Paysagiste pour particuliers
et professionnels



07 86 13 44 97

**VALORISER
VOS EXTERIEURS**



 **Entretien des espaces verts :**

Contrat à l'année : taille de haies,
tonte de pelouse, ramassage de feuilles.

 **Élagage :**



Taille douce et raisonnée, abattage,
broyage, dessouchage des arbres.

 **Solution de Clôtures :**

Grillages, panneaux soudés, palissades bois,
clôtures en plaque

 **Création :**

Terrasse en bois, petite maçonnerie, massif,
plantation, allée, pavage, pose de gazon en
plaque, engazonnement, béton désactivé
rouge, jaune, gris.

**CONFIER
L'AMÉNAGEMENT
DE VOTRE JARDIN À
UN SPÉCIALISTE**

N'hésitez pas à me contacter

Jérémy LE SANT

07 86 13 44 97

Devis GRATUIT

UN JARDIN À VOTRE IMAGE

10 rue du lavoir - 28240 VAUPILLON

07 86 13 44 97

le.sant-jeremy@orange.fr





SARL Garage CAILLON

Agent Renault

La Hurie RD 923

28240 Saint-Victor-de-Buthon

Tél. : 02 37 81 18 19

www.garagerenaultcaillon.com



Ventes de véhicules : Neufs et Occasions

Crédits - Reprises

Mécanique - Carrosserie - Peinture

Station Service - Dépannage 24H/24H



Nos Horaires :

Du Lundi au Vendredi de 8H00 à 19H00 et le Samedi de 8H00 à 13H00